



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

SP VICTORIA
32 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 003 468 939

► **Lieu de consommation :**

SP VICTORIA
32 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX

Electricité :

Installation : 0002593013
Point de livraison : 16126772782877

► **Autres informations :**

Siret :

82117303600012

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h - 19h
tel. 0969 32 3300*



pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Electricité : 09 72 67 50 33*

*Appel Non Surtaxé

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC à régler

1 396,60 €

► Merci de tenir compte des délais postaux lors de l'envoi de votre règlement

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ électricité	348,70 €
■ acheminement	60,76 €
■ services et prestations techniques	118,04 €
total hors toutes taxes	527,50 €
Taxes et contributions	113,08 €
total HTVA	640,58 €
TVA à 5,50 % calculée sur 30,01 €	1,65 €
TVA à 20,00 % calculée sur 610,57 €	122,12 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	123,77 €
total TTC	échéance au 28/08/25 764,35 €
report solde factures précédentes : échéance dépassée	632,25 €
montant à régler	1 396,60 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Grâce à votre Espace Client, optimisez le suivi de votre contrat et de vos consommations



Simple, pratique et 100% protégé, depuis votre Espace Client :

- Consultez et téléchargez votre facture pendant une durée de 5 ans
- Suivez et analysez vos consommations d'énergie
- Accédez à votre contrat, consultez votre bilan de consommation
- Modifiez si besoin vos données de contact, coordonnées bancaires, mode de paiement...

Pour y accéder: <https://espace-client.pro.engie.fr>

Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Découvrez le site www.engie.com

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

Pour être facturé au réel

Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.



Votre contrat d'énergie

- **Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité ActiVert option énergie verte**
- Votre contrat arrive à échéance le 31/08/2026. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
 - Plages Horaires Fourniture 1 Index Base
 - Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) à 4 index, Courte utilisation. Puissance souscrite 18 kVA. Segment C5.
 - Compteur communicant.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 11/05/25 au 04/06/25						11,56	5,5%
Option Energie Verte du 11/05/25 au 04/06/25						4,93	20,0%
Garanties d'Origine du 11/05/25 au 04/06/25				3257	0,00027	0,88	20,0%
Obligations du 11/05/25 au 04/06/25				3257	0,00955	31,10	20,0%
Consommation du 11/05/25 au 04/06/25	233						
Base	233	100909	104166	3257	0,09218	300,23	20,0%

Acheminement

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 11/05/25 au 04/06/25						15,13	5,5%
Consommation du 11/05/25 au 04/06/25							
Heures pleines saison basse	233	24617	26794	2177	0,01600	34,83	20,0%
Heures creuses saison basse	233	35431	36511	1080	0,01000	10,80	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (15,13 € x 0,2193)			3,32	5,5%
Taxes locales - part communale (3)	3257		0,00	20,0%
Contrib. service public élec du 11/05/25 au 04/06/25	3257	0,03370	109,76	20,0%

Services et prestations techniques

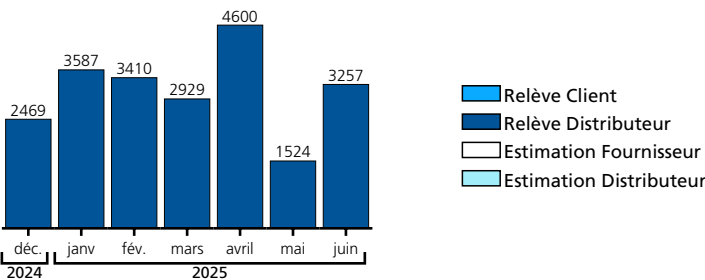
	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Interv. impayé+ rétab.: coup. ferme le 27/04/25		35,45000	35,45	20,0%
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	
Déplacement vain le 08/06/25		29,89000	29,89	20,0%
Frais de déplacement le 22/06/25		17,03000	17,03	20,0%
Modif puissance avec réglage disjoncteur le 04/07/25		35,67000	35,67	20,0%

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
640,58	1,65	122,12	764,35

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

2024	déc.	595,80
2025	janv.	777,55
	fév.	1 012,02
	mars	749,72
	avril	682,11
	mai	632,25
	juin	764,35

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture de résiliation

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

IBAN : JOIGNEZ UN RIB MERCI

ICS : FR03RAP002381

RUM : TIP00064530000346893900070748424800

SP VICTORIA
32 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX

Montant : 1 396,60 €

TIPSEPA



Date et Lieu

Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ENGIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ENGIE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

ENGIE
87077 LIMOGES CEDEX 9

001016138173 SP VICTORIA

000645004100 37300003468939000707484248957151 139660

Comprendre votre facture de résiliation

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** (pour les paiements à partir de 1€) : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 12,15%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 78,93 % Nucléaire
- 12,17 % Energies renouvelables (Eolien : 6,27% - Solaire : 2,46% - Hydraulique : 1,81% - Géothermie : 1,15% - Biomasse : 0,49%)
- 8,90 % Energie fossile (Gaz : 8,17% - Pétrole : 0,40% - Charbon : 0,33%)

* injectée sur le réseau français en 2020, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).